

Domaine Farge

Vignerons – Vallée du Rhône
SCEA Guy et Thomas Farge

DREAL AUVERGNE RHONE ALPES
Service CIDDAE
5 place Jules Ferry
69453 LYON CEDEX 06

Le 7 Décembre 2022,

Objet : *RECOURS GRACIEUX suite décision 2022-ARA-KKP-04086*

A L'ATTENTION D'ANAIS BAILLY

PJ-ANN : Annexe 1 et Annexe 2

Madame,

Suite à la décision n° 2022-ARA-KKP-04086 de soumettre notre projet à une étude environnementale, nous souhaitons, par le biais de courrier, émettre un recours gracieux.

Nous apportons, par ce courrier, des éléments complémentaires au dossier et qui répondent aux éléments listés dans votre décision.

1 – le projet consiste en un défrichement de 1,5 ha se situant sur la commune de Saint Jean de Muzols (07) au lieu-dit « Veaussane » sur les parcelles (OA 826, OA 827, OA 829, OA 1311 et OA 1313) pour la création de vignes (Annexe 1).

2 – le projet prévoit la coupe d'arbres, le déracinement de souches, le maintien des murets et la plantation de vignes et d'arbres selon le calendrier (Annexe 2).

3 – Le projet présenté relève de la rubrique 47a du tableau annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement « défrichement soumis à autorisation au titre de l'article L.341-3 du code forestier en vue de la reconversion des sols, portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0,5 ha »;

4 – la localisation du projet en termes d'enjeux le projet se situe en zone naturelle N

- au sein de la Znieff de type 2 « Corniche du Rhône et ensemble des vallons rhodaniens de Saint Pierre de Boeuf à Tournon »,
- au contact d'un espace boisé (Annexe 1). Cet espace est strictement protégé en raison d'enjeux de biodiversité et de mouvements de terrain mais mon projet n'atteint pas l'intégrité physique de l'espace en bois classé
- à proximité d'une continuité écologique identifiée au PLU

Mon projet n'empiète pas sur l'espace boisé classé ni sur la continuité écologique.

5 – le projet entraînera un changement pour la biodiversité faune et flore mais avec une volonté de maintenir au sein du projet des espaces d'intégration de la biodiversité par le biais de haies, terrasses arborisées et maintien du site ouvert

6 – l'objectif de ce projet est de créer une parcelle de vignes tests en coteau et en agroforesterie. Le concept d'agroforesterie s'appuie sur la plantation d'un mix d'espèces (flore) au sein de la parcelle, ainsi sera intégré dans le projet en plus de la plantation des vignes, la plantation d'arbres et un enherbement afin de trouver un équilibre entre les différentes espèces.

Les arbres actuellement présents sur la parcelle de type conifère (pin, sapin...) ne représentent aucun intérêt en termes de rafraîchissement en période de canicule, ont un réseau racinaire traçant qui engendre un plus grand risque de déracinement en cas de tempête et peuvent représenter un réel danger en cas d'incendie (lié au type de sève). Dans une logique d'agroforesterie je souhaite faire le choix d'arbres à racines plongeantes qui ont une meilleure compatibilité avec le sol de la région et la vigne (pêches de vignes, amandiers, oliviers...)

7 – le projet prend en compte les éventuelles incidences en termes de gestion de ruissellement des eaux pluviales par le biais de zones de murets en pierres sèches, de haies arborisées, de chemins enherbés, faits pour piéger l'eau

De plus, le chemin existant qui coupe la parcelle entraîne l'eau de la zone haute de la parcelle en direction de la zone en bois classé. L'autre chemin ainsi que les arbres conservés en bordure de la seule habitation (parcelle 1310) permettent de faire une double protection en cas de fortes pluies.

8 – le secteur de ce projet est localisé à proximité d'un secteur sujet au risque de mouvement de terrain par effondrement ou par glissement figurant au plan de zonage du PLU. Mon projet n'empiète pas sur cette zone et les travaux qui seront effectués ne touchent pas l'intégrité de la parcelle mais consistent à une modification de la flore en surface uniquement, au maintien et à l'entretien des aménagements existants (murets)

9 – au vu de votre réponse concluant que ce dossier doit être soumis à une évaluation environnementale, nous émettons, par le biais de ce courrier, un recours gracieux auprès de vos services. De plus, vous trouverez, ci-dessous, un descriptif de ce projet et en pièces jointes, le calendrier (Annexe 2) et la représentation graphique du projet (Annexe 1) :

Le projet de déboisement concerne 1.5 ha d'une parcelle de 2 ha située dans une zone boisée, dans la zone Saint Joseph se situant en dessous d'une de nos parcelles plantées en vignes, dans le lieu-dit veaussanne.

La zone que nous souhaitons déboiser ne concerne que le versant orientée sud-est afin de ne pas empiéter sur l'autre versant boisé adossé. Il y a sur cette zone un chemin et de nombreux murets existants.

Le domaine, qui est en 2^{ème} année de conversion en agriculture biologique et en HVE3, souhaite utiliser cette parcelle comme un test d'agroforesterie. L'idée étant de ne planter en vignes que les grandes terrasses à faible pente et de se servir des petites terrasses et des zones de murets comme des abris, pour une faune et une flore plus diverse.

Ainsi nous souhaitons implanter dans la parcelle un mix d'arbres (pêcher de vignes, olivier, amandiers...) et de plantes (légumineuses et graminées) afin de créer un équilibre avec la vigne. Ces choix et les zones d'implantation permettent de réguler le ruissellement, l'objectif étant de conserver l'eau dans la parcelle.

Par avance, nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce dossier et aux nouveaux éléments fournis.

Restant à votre disposition pour tout complément d'information,

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos respectueuses salutations.

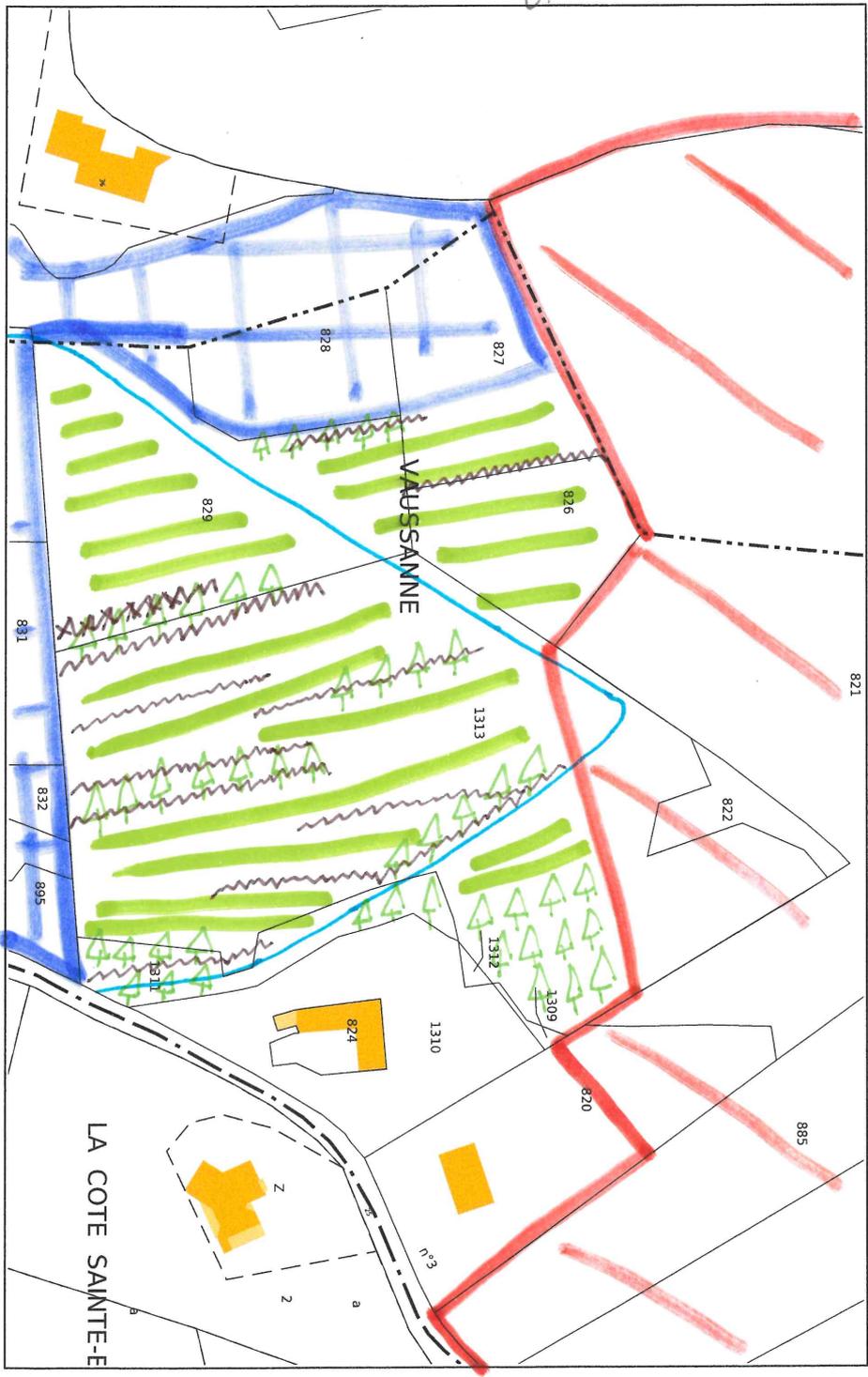
Thomas Farge



Domaine FARGE

Cornas, Saint-Joseph, Condrieu, Saint-Péray, Vin de Pays

-  Bois classé
-  Vignon existante
-  Chemin existant
-  Murets existents
-  Projets plantations
-  Maintenance plantation arbres



Service de la Documentation Nationale du Cadastre
82, rue du Maréchal Lyautey - 78103 Saint-Germain-en-Laye Cedex
SIRET 16000001400011

